

## Documents à annexer : exploitation d'une personne morale (Sàrl, SA, etc.)

|   | Vérification |
|---|--------------|
| <b>Pour tous</b>  |              |
| 1. Extrait du Registre foncier ou bail à ferme agricole pour les bâtiments d'exploitation (durée 6 ans pour les biens isolés et 9 ans pour les entreprises agricoles).  |              |
| 2. Extrait du Registre foncier ou bail à ferme agricole ou contrat de métayage ou contrat de prêt à usage pour les surfaces (durée 6 ans pour les biens isolés et 9 ans pour les entreprises agricoles).                                    |              |
| 3. Preuve de l'annonce de l'exploitation auprès d'un organisme de contrôle agréé (AVPI, OLK, etc.).   |              |
| 4. Statuts de la société.   |              |
| 5. Registre de la société sur la répartition du capital et des droits de vote.  |              |
| 6. Extrait de l'inscription de la société au Registre du commerce.  |              |
| 7. Diplôme de formation professionnelle reconnu par la Confédération, agricole ou dans une autre branche : AFP, CFC, maturité gymnasiale, diplôme de commerce, de culture générale (ECG) ou d'une haute école supérieure (HES, Université). |              |
| 8. Pour les exploitants sans formation professionnelle agricole : attestation d'affiliation AVS comme exploitant agricole indépendant ou déclaration AVS des salaires obtenus comme employé agricole, pendant au moins 3 ans.               |              |
| 9. Bilan et compte de Pertes & Profits (ancienne exploitation) ou budget (nouvelle exploitation).   |              |
| 10. No IBAN du compte bancaire ou postal de l'exploitation à reconnaître.   |              |
| <b>En supplément pour les détenteurs de bétail</b>  |              |
| 11. Preuve de l'annonce de l'exploitation auprès du Vétérinaire cantonal et auprès du Service de l'environnement.   |              |
| 12. Pour les exploitants sans formation (points No 7 et 8 ci-dessus) mais avec une exploitation de moins de 0.5 UMOS en région de montagne : attestation de suivi du cours pour la détention d'animaux de rente.                            |              |